N°. LXXXIV.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Vendredi 11 Décembre 1789.

ABBÉ, Accapareur de bled, arrêté à Senlis & conduit au Châtelet de Paris.—Musicien assassiné par des voleurs.

Suite de l'intéressante affaire de M. DE RUTHLIDGE, dans laquelle on voit paroître un nouvel Accusé.— Suite des dépositions contre M. DE BESENVAL.

Prise des Villes de Namur & Anvers, par les Patriotes Brabançons. — 1600 Soldats Impériaux qui se rendent aux Patriotes avec leur Commandant.—Deux Couriers de Vienne & de Bruxelles, arrêtés par les Patriotes, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 Décembre.

Le Peuple Brabançon déclare à l'Assemblée Nationale & au Roi, qu'il est indépendant de l'Empereur. —Motion de M. le Comte de Mirabeau, ajournée à dix ans par M. Barnave.—Affaire de Troies, &c.

QUELQUES Réglemens pour l'ordre du travail ont été faits après la lecture des Adresses des

Villes. M. le Préſident a dit enſuite qu'il lui avoit été adreſſé un paquet pour l'Aſſemblée Nationale, de la part du ſieur Van-der-Noot, ſe diſant Agent général du Peuple Brabançon; qu'il avoit reçu la viſite du ſieur Toot, ſe diſant envoyé du ſieur Wan-der-Noot, qui lui avoit annoncé que ce paquet, non encore décacheté, étoit un manifeſte par lequel le Peuple Brabançon ſe déclare indépendant de Sa Majeſté Impériale. M. le Préſident a fait lecture d'une Lettre de M. de Montmorin, par laquelle ce Miniſtre lui annonce que le Roi a reçu un ſemblable paquet de la part du ſieur Van-der-Noot; & que Sa Majeſté l'a chargé de faire connoître à l'Aſſemblée qu'elle n'avoit pas jugé à propos d'accueillir ce paquet, & qu'elle lui avoit ordonné de le renvoyer ſans le décacheter au ſieur Van-der-Noot. L'examen de cette affaire & la réſolution du parti à prendre par l'Aſſemblée, ont été ajournés à ſamedi, ordre de deux heures. — L'ordre du jour a ramené la diſcuſſion ſur l'organiſation des Municipalités & Aſſemblées Adminiſtratives, & dix Articles (1) ont été adoptés ſans diſcuſſion. A ce dixieme & dernier Article, le Comité de Conſtitution a déclaré qu'il n'avoit plus rien à propoſer ſur le grand chapitre de la Conſtitution. Un battement de mains univerſel a annoncé la ſatisfaction que cette déclaration cauſoit à l'Aſſemblée. —M. le Comte de Mirabeau a fait enſuite

(1) Tous ces Articles ſont imprimés, & ſe trouvent dans le Plan d'organiſation des Municipalités, &c. imprimé chez M. Beaudouin, rue du Foin Saint-Jacques.

une Motion divisée en trois Articles, tendante, suivant lui, à conserver parmi nous des mœurs austeres, & à maintenir ainsi la Constitution & la liberté. — M. Barnave a combattu cette Motion, & a fini par en demander l'ajournement à dix ans. — Une affaire, entre le Bailliage & le Comité Municipal de Troies, a été présentée à la discussion, mais elle a été renvoyée à la Séance de ce soir.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Le Département des Subsistances annonce, 1°. que la prime de 8 liv. accordée aux Boulangers sur chaque sac du poids de 325 livres de farine blanche, qui devoit cesser le 30 Novembre dernier, continuera d'être payée pour les farines de même qualité qui sont entrées depuis, & qui entreront dans Paris jusqu'au jeudi 10 du courant inclusivement. — 2°. Qu'à compter du vendredi 11 du présent mois, ils jouiront encore, aux mêmes conditions ci-dessus, d'une prime de 6 liv., qui ne finira pas avant le 25 de ce mois inclusivement.

Du 7 Décembre 1789.

M. le Lieutenant de Maire & MM. les Conseillers Administrateurs au Département de Police qui, sous le poids des affaires, sentent la nécessité de donner toutes leurs heures du matin & du soir à des détails d'administration, de correspondance & de bureau, pré-

viennent le public que, pour mieux le ſervir, & ſur-tout ne pas le faire attendre, ils tiendront, tous les jours ſeulement, depuis midi juſqu'à deux heures, une audience à l'Hôtel de la Mairie.

CHATELET.

Avant-hier mercredi, 9 du courant, le Châtelet s'eſt occupé de l'affaire du Chevalier de Ruthlidge. Le premier des dépoſans qui ont été entendus, eſt un Citoyen de la Garde Nationale de Paris, qui avoit conduit l'accuſé à l'Hôtel-de-Ville. Ce dépoſant s'eſt exprimé en ces termes : « Je n'ai aucune connoiſſance » des faits imputés à M. de Ruthlidge, mais » je puis affirmer qu'il n'a pas fait de réſiſ- » tance lorſqu'il a été ſaiſi ». — A peine le dépoſant avoit fini ces mots, que le Chevalier de Ruthlidge s'eſt levé & lui a dit : « Mon- » ſieur, je vous dois une excuſe : plaiſe au » ciel que mes délateurs me faſſent juſtice » comme je vous la ferai ! Monſieur, je vous » ai traité d'eſpion lorſque vous êtes venu » me voir dans ma priſon ; pardonnez à ma » mépriſe ; je vous ai pris pour un ſieur » *Renaudin* ; recevez-en mes excuſes ». Cette ſoumiſſion a été fort agréable aux Auditeurs. — M. de Ruthlidge a demandé au dépoſant s'il étoit avec le ſieur Renaudin, lors de ſa capture. Non, a répondu le dépoſant. « J'aurai » d'autres témoins, a répondu le Chevalier ; » ils diront qu'il eſt entré chez moi, ayant un » piſtolet à la main. Mais, Monſieur, vous

» avez fait ſentinelle à ma porte, a-t-il
» ajouté, en s'adreſſant au dépoſant : n'au-
» riez-vous vu entrer perſonne chez moi,
» en mon abſence ? Je me ſuis apperçu, le
» matin, qu'on m'avoit dérobé une paire de
» bas de ſoie & trois louis, que j'avois mis
» dans du papier ». Le dépoſant a dit n'avoir vu entrer perſonne, mais ſeulement qu'il avoit entendu la dame, demeurant chez le Chevalier, ſe plaindre de ne pas trouver ſes poches.

(La ſuite demain.)

Avant-hier au ſoir, 9 du courant, l'affaire de M. de Beſenval a été continuée, ſept témoins ont été entendus : quatre de ces témoins n'ont donné aucun renſeignement, & les dépoſitions des trois autres n'ont été que des apperçus. Deux ont dit avoir vu un homme tracer des plans dans le jardin de la Baſtille ; & l'autre, avoir été arrêté à Sevres : mais aucun d'eux n'a fait mention de M. le Baron.

CHATEAU DES TUILERIES.

Le mardi 8, Monſeigneur le Dauphin s'eſt promené de grand matin dans les Tuileries, avec un petit Tambour, & battoit la générale de tout ſon cœur. MM. les Tambours ne s'attendoient pas ſans doute d'avoir un jour pour émule & rival de leur art, le ſucceſſeur du Monarque des François.

La premiere Compagnie de la Troupe non ſoldée a dernierement oublié ou négligé de venir au Château monter la garde. Celle qu'elle devoit relever, a été obligée d'attendre la Compagnie paresseuſe jusqu'à cinq heures du ſoir : *Quouſque tandem*, *&c.*

Avant-hier, il y eut ſermon à la Chapelle des Tuileries : le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, y ont aſſiſté.

Le même jour on tint Conſeil chez le Roi; les Miniſtres en ſont ſortis à neuf heures du ſoir.

AVIS DIVERS.

Nouvelles du Brabant extraites de diverſes Lettres.

Namur & Anvers ſe ſont rendus aux Patriotes, commandés par Vander Merſch. Ils ſont maintenant en poſſeſſion des Citadelles de ces deux Villes, qui leur ont été livrées par les Impériaux mêmes, que le Général Patriote a ſommé de ſe rendre, en les menaçant de les paſſer tous au fil de l'épée, s'ils endommagoient les Villes par leur réſiſtance. M. de Blecken, Major Commandant, s'eſt rendu avec ſeize cents hommes. — Malgré les précautions que les Patriotes ont priſes, il y a eu environ trente maiſons de pillées par le bas peuple. — Une treve de trois ſemaines a, dit on, été ſignée entre le Général Wander Merſch & le Général Alton. — On

aſſure qu'il n'y a pas trois mille hommes dans l'intérieur de la Ville de Bruxelles, mais qu'elles ſont dans le meilleur ordre poſſible pour faire une aſſez longue réſiſtance aux Patriotes, qui, de leur côté, ſont diſpoſés d'une maniere très-avantageuſe pour défendre la ville de Mons, contre les Impériaux. — La déſertion diminue tous les jours la force des Régimens Allemands; cependant les Patriotes ne reçoivent, parmi eux, aucun de ces déſerteurs. — Deux Couriers, l'un venant de Bruxelles & allant à Vienne, l'autre venant de Vienne, & ſe rendant à Bruxelles, ont été arrêtés par les Patriotes. On aura dans peu connoiſſance du contenu de leurs dépêches.

VARIÉTÉS.

Un Muſicien du Théatre de Monſieur, ſe retirant chez lui, il y a deux ou trois jours, après le Spectacle, a été attaqué par des voleurs qui l'ont terraſſé à coups de bâton, & lui ont enſuite volé 15 liv. qu'il avoit ſur lui. — MM. de la Garde Nationale ne ſauroient mettre trop de vigilance dans leur ſervice, pour empêcher de pareils accidens.

Un Abbé a, dit-on, été arrêté à Senlis, dans la unit du mardi au mercredi de cette ſemaine. On prétend qu'il eſt convaincu d'accaparement de grains. Il a été amené au Châtelet, ou il eſt maintenant.

Avis des Rédacteurs.

Nous prions les Citoyens qui nous témoignent être fâchés de voir paroître le nom de M. Necker dans l'affaire de M. de Ruthlidge, dont nos Feuilles font mention, de croire que nous rendons comme eux hommage aux grands hommes qui ont bien mérité de la patrie. Mais le caractere de notre Journal est l'impartialité. Nous osons nous flatter qu'il l'aura toujours; & les évenemens y seront décrits depuis leur origine jusqu'à leur fin, avec une ingénuité inaltérable.

A V I S.

La belle Gravure du Siege de Calais, dédiée à l'Assemblée Nationale, &c. &c. dont nous avons parlé dans nos précédens Numéros, a paru, Mercredi neuf, chez son Auteur, M. Anselin, rue du Théâtre François, au coin de la Place du Théâtre François. Nous ne doutons pas que cet Ouvrage ne place M. Anselin au rang des plus célebres Artistes de son genre.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N° 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, rue N. D.